

LA FAUNE EN HIVER

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	La faune en hiver
En bref	Diverses activités pour mieux comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Descriptif de l'activité	Michel Perreten, surveillant des sites de protection de la faune du canton de Vaud, propose une excursion pour mieux comprendre la vie de la faune en hiver. Lors de cette randonnée, les traces laissées par les animaux pourront être observées. En effet, en hiver surtout, une présence trop proche peut provoquer leur fuite, les obliger à abandonner leur couvée, s'exposer à des prédateurs tout en perdant une précieuse énergie. Diverses activités aident à comprendre les enjeux de la cohabitation entre la faune et les loisirs en montagne.
Dates	Samedi 25 janvier 2025
Horaire	8h00 – 12h00
Lieux du rendez-vous	Gare de Château-d'Œx
Lieux de l'activité	Dépend de la météo, montagnes aux alentours de Château-d'Œx
Programme indicatif	8h : Rendez-vous à la gare de Château-d'Œx. Explications théoriques puis covoiturage jusqu'au point de départ de la randonnée. Randonnée avec observations de traces d'animaux et activités. 12h : Retour au point de départ.
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"> • Équipement de randonnée adapté aux conditions hivernales • Raquettes à neige et bâtons en cas d'enneigement (possibilité de location à 10.-, à préciser lors de l'inscription) • Pique-nique (le Parc propose des pique-niques livrés sur place, voir ci-dessous) • Une boisson personnelle • Éventuellement une paire de jumelles
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants, catégories et âges	Adultes, dès 12 ans
Nombres (min. – max.)	Minimum 6 personnes, maximum 15 personnes
Niveau	Marche en montagne sans difficulté particulière, marche effective 2h.
Option	Un pique-nique composé de produits labellisés du Parc peut être commandé.
Autres informations	Les chiens ne sont pas admis.

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Lieu de rendez-vous : Gare de Château-d'Œx.

Accès en train par la ligne MOB Montreux – Gstaad. Accès en voiture, parking à proximité. Covoiturage possible depuis Bulle, Montreux ou Gstaad.

Horaires des transports publics

Aller

Bulle – Château-d'Œx	06h44 – 07h53
Montreux – Château-d'Œx	06h50 – 07h53
Gstaad – Château-d'Œx	07h35 – 07h58

Retour

Château-d'Œx – Bulle	11h59 – 13h14
Château-d'Œx – Montreux	11h59 – 13h10
Gstaad – Château-d'Œx	12h00 – 12h23

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch.

Covoiturage

Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription

Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif de base adulte

Dès 12 ans, gratuit

Pique-nique

Un pique-nique composé de produits labellisés Parc peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion.

- La variante **avec viande** au prix de 16.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, 100g de charcuterie*, un ballon de pain et un fruit.
- La variante **végétarienne** au prix de 13.- :
80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, un autre produit laitier*, un ballon de pain et un fruit.

**produits labellisés Parc*

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription

Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation

La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement

Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances

Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.